



**VILLE DE
FEIGNIES**

CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 9 JUIN 2023 - 18 heures

MAIRIE - SALON D'HONNEUR

PROCÈS VERBAL

ÉLECTIONS SÉNATORIALES



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023- 18 h00

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

ORDRE DU JOUR

	Ouverture de la séance par Monsieur le Maire
	Désignation du secrétaire de séance
	Appel nominal et Pouvoirs

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

2023-0609_1

Monsieur Le Maire

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des Élections Sénatoriales.

VILLE DE FEIGNIES

PROCÈS VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TENUE AU SALON D'HONNEUR DE LA MAIRIE À 18H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au salon d'honneur de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LEDUC, Maire.

PRÉSENTS :

Patrick LEDUC ; Eric LAVALLEE ; Martine LEMOINE ; Jérôme DELVAUX ; Gaëtane GABERTHON ; Rémi THOUVENIN ; Bernadette JOUNIAUX ; Alain DURIGNEUX ; Carine CRETINOIR ; Daniel NEKKAH ; Jean-Claude WASTERLAIN ; Jean-Paul DHAZE ; Véronique BAUDRU ; Marie-Claude GHESQUIER ; Daniëla GREGOIRE ; Jérôme PARENT ; Dylan VITRANT.

Jean-François LEMAITRE ; Marie-Hélène LECOMTE ; Corinne MASCAUT ; Jean-Claude PARENT.

REPRÉSENTÉ(E)S :

Suzelle MONIER pouvoir à Bernadette JOUNIAUX

Joël WILLIOT pouvoir à Rémi THOUVENIN

Valérie LOTTIAUX pouvoir à Éric LAVALLÉE

Stéphanie HUMBERT pouvoir à Gaëtane GABERTHON

Hanane GUEDDOUDJ pouvoir à Patrick LEDUC

Jordan LEMEINGRE pouvoir à Dylan VITRANT

Sylvie GODAUX pouvoir à Marie-Hélène LECOMTE

ABSENT : Jean-Luc SPORTA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éric LAVALLÉE

Date de convocation : 31/05/2023

Date d'affichage : 31/05/2023

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Votants : 28

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

TENUE AU SALON D'HONNEUR DE LA MAIRIE À 18 H00

1. **Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des Élections Sénatoriales.**

SÉANCE CLOSE À 18 h 35

PRÉAMBULE

- **Ouverture de la séance par Monsieur le Maire**

- **Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Éric LAVALLÉE comme secrétaire de séance.

- **Appel nominal et Pouvoirs**

Rapporteur : Le secrétaire de séance

La loi n°2022-1089 du 30 juillet 2022 met fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la COVID 19, et notamment aux mécanismes dérogatoires du fonctionnement des assemblées délibérantes.

À cet égard, je vous rappelle :

- ✓ Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité absolue de ses membres en exercice est présente.
- ✓ Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

DÉLIBÉRATIONS

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2023-0609_1

OBJET :

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des Élections Sénatoriales.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Annexe 1 : Arrêté préfectoral du 26 mai 2023

Vu le Code Électoral et, notamment ses articles L.279 à L.293, R.131 à R.48,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.2113-11, L.2121-2, L.2121-15 à L.2121-18, L.2121-20, L.2121-23, L.2121-25, L.2121-26 et L.2122-17,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/IOMA208397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté en date du 26 mai 2023, indiquant pour chaque commune de son département ou de sa collectivité, le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

• Dans les communes de 1 000 et plus,

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. **Les listes peuvent être incomplètes. En effet, la liste peut comprendre un nombre de noms inférieurs au nombre de sièges de délégués et suppléants à pouvoir.**

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants sont composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation. En cas d'annulation de l'élection d'un délégué ou d'un suppléant, il est fait appel au suivant de liste des suppléants élus.

Les candidats sont élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire.

Le quotient électoral est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de délégués à élire.

• Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants,

Le nombre des délégués est fixé, non pas directement en fonction de la population, mais à raison de l'effectif légal du Conseil Municipal résultant du dernier renouvellement général.

Population Municipale	Effectif légal du Conseil Municipal	Nombre de délégués titulaires	Nombre de suppléants
De 1 000 à 8 999 habitants (6 763)	29	15	5

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux conseillers les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Il s'agit de :

- M. Daniel NEKKAH
- M. Jean-Claude WASTERLAIN
- M. Dylan VITRANT
- M. Jérôme PARENT

Sont désignés comme assesseurs et acceptent de constituer un bureau de vote, la Présidence du bureau de vote est assurée par Monsieur le Maire.

Dépôt et enregistrement des candidatures : 2

Composition des listes :

- Liste de : FEIGNIES... DE TOUT COEUR
- Liste de : PCF

Les candidatures enregistrées, les conseillers municipaux sont invités à passer au vote.

Les assesseurs désignés procèdent au dépouillement.

Les résultats, après vote à scrutin secret sont :

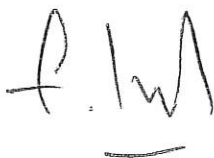
Nombre de présents	21
Procurations	7
Nombre de votants	28
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	28
Bulletins litigieux	0
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	28
Liste de : Feignies...De tout cœur	22
Liste de : PCF	6

À l'issue du scrutin, ont été élus :

Nom	Prénom	Qualité
LEDUC	Patrick	Délégué titulaire
LEMOINE	Martine	Déléguée titulaire
LAVALLÉE	Éric	Délégué titulaire
CRÉTINOIR	Carine	Déléguée titulaire
DELVAUX	Jérôme	Délégué titulaire
JOUNIAUX	Bernadette	Déléguée titulaire
WILLIOT	Joël	Délégué titulaire
GABERTHON	Gaëtane	Déléguée titulaire
THOUVENIN	Rémi	Délégué titulaire
GHESQUIER	Marie-Claude	Déléguée titulaire
VITRANT	Dylan	Délégué titulaire
GRÉGROIRE	Daniëla	Déléguée titulaire
WASTERLAIN	Jean-Claude	Délégué titulaire
DHAEZE	Jean-Paul	Délégué suppléant
BAUDRU	Véronique	Déléguée suppléante
DURIGNEUX	Alain	Délégué suppléant

Séance close à 18 h 35

Le Secrétaire,
Éric LAVALLÉE



Le Maire,
Patrick LEDUC

